

De la collection à l'affaire Schlumpf



Olivier Baratelli,
Avocat,
Cabinet Lombard Baratelli & associés
Membre de l'Institut Art & Droit



Pierre-Eugène Burghardt,
Avocat,
Cabinet Lombard Baratelli & associés
Membre de l'Institut Art & Droit

L'automobile de collection est un marché de passionnés : ces voitures au design et aux courbes élégantes sont avant tout des objets d'art. L'engouement pour les véhicules de collection fait l'objet depuis des décennies d'un véritable intérêt, synonyme d'inflation des prix. Les Jaguar Type D, les Mercedes 300 SL coupé « papillon » ou encore les Ferrari 250 GTO se vendent aujourd'hui à des prix semblables aux œuvres des plus grands maîtres impressionnistes.

Si la passion de collectionner les véhicules les plus prestigieux relève aujourd'hui de l'évidence, ce n'était pas encore le cas dans les années 1950 à 1970. Les frères Schlumpf ont, à cet égard, été des précurseurs. On leur doit, malgré les controverses qui ont émaillé sa constitution, la collection la plus grande et la plus fastueuse au monde de véhicules de collection.

En retraçant leur histoire, nous évoquerons ces liens croisés entre automobile de collection et sphère judiciaire, qui ont achevé de faire de ce musée une aventure humaine et un mythe pour tous les amoureux de la voiture de collection.

I. UNE FABULEUSE COLLECTION

Plus grande collection au monde de Bugatti avec pas moins de 130 de ses modèles, la Cité de l'automobile-Collection Schlumpf de Mulhouse a été le fruit d'une incroyable épopée.

Le 7 mars 1977, Patrick Poivre d'Arvor ouvre son journal télévisé sur l'occupation par les ouvriers de l'usine Schlumpf, qui ne sont plus payés depuis des semaines, faute de liquidités.

La France, stupéfaite, découvre que deux frères, Hans et Fritz,

ont accumulé 560 voitures de collection soigneusement rangées et éclairées par des centaines de réverbères semblables à ceux du Pont Alexandre III, dans un fantastique musée.

Retour sur la constitution d'une fabuleuse collection de voitures de collection.

Fils d'un négociant de textile suisse et d'une mère alsacienne, les deux frères Fritz et Hans Schlumpf sont élevés, au décès de leur père, par leur mère, à Mulhouse.

Financiers et spéculateurs hors pair, les deux frères de nationalité suisse sont épargnés par la crise de 1929. Ils font fortune, construite au prix d'un travail acharné, et Fritz peut ainsi rêver les yeux ouverts, en côtoyant au plus près le monde de la course automobile. Fasciné par la légendaire marque Bugatti, aux 10 000 victoires internationales en course automobile, il s'offre dans les années 1930 la première pièce de leur immense collection : la Type 35, voiture mythique pour ses victoires en Sicile à Targa Florio.

Avec quels moyens financiers cette collection est-elle constituée ?

L'année 1935 marquera, jusqu'au dépôt de bilan en 1976, le début de l'aventure des deux frères dans le monde du textile. Sans doute faut-il y voir une influence du parcours de leur père.

L'achat de la filature à Malmerspach fait très vite place à de multiples rachats qui forgent progressivement l'empire industriel Schlumpf et son emprise sur l'Alsace. Le succès commercial que les deux frères rencontrent leur donne les moyens de continuer et d'étoffer leur dispendieuse

collection automobile.

Rapidement, elle s'enorgueillit d'une quarantaine de véhicules d'exception (Rolls-Royce, Hispano-Suiza, Tatra) et notamment de deux nouvelles Bugatti de type 57.

À la mort d'Ettore Bugatti, les frères Schlumpf réussissent à racheter l'ensemble de la collection personnelle de celui-ci, et notamment la mythique Type 41 – Coupé Napoléon.

Au total, les frères Schlumpf ont réussi à rassembler une collection unique au monde de 560 véhicules de 96 marques différentes. La crise du textile de 1976 sonne le glas de cette fièvre acheteuse. La collection découverte, elle est ainsi perçue par les ouvriers et l'opinion publique comme la cause de tous les maux. La France entière bruisse alors du « on-dit » que cette passion dévorante pour les automobiles de collection aurait causé le dépôt de bilan et la disgrâce des frères Schlumpf, lesquels passent effectivement d'une collection de voitures à une saga judiciaire.

II. UNE INCROYABLE SAGA JUDICIAIRE

C'est le début de l'affaire Schlumpf. Les ouvriers des usines Schlumpf n'étant plus payés, ils décident d'occuper les lieux. L'occupation durera du 7 mars 1977 jusqu'au 22 mars 1979. Patrons paternalistes, ils seront dépossédés de leurs biens par la justice française, orphelins de leurs précieuses voitures. Ils seront condamnés à de la prison ferme pour abus de biens sociaux et interdits de territoire français.

Cette affaire judiciaire va durer deux ans et tenir en haleine l'opinion publique française.

Les frères Schlumpf sont soupçonnés d'avoir utilisé l'argent de l'entreprise

à travers un ingénieux mécanisme de surfacturation intragroupe. Le procès révèle que, conformément à la fameuse devise d'Ettore Bugatti, « rien n'est trop beau, rien n'est trop cher ».

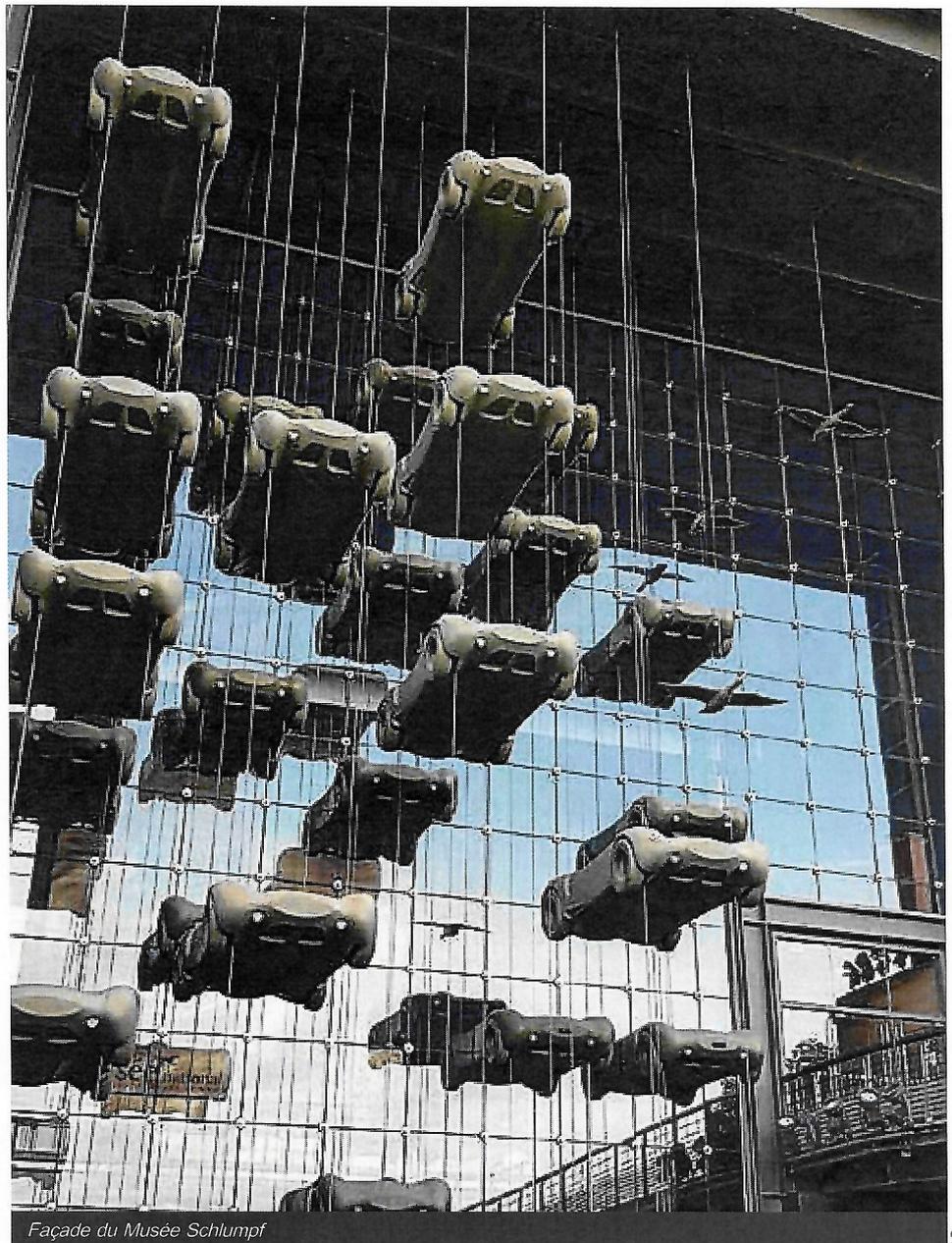
C'est ainsi qu'à partir de 1967, les frères Schlumpf ont rénové, à grand frais, leur collection, en s'attachant les services d'artisans de talent. Fritz Schlumpf, méticuleux à l'extrême, pouvait ainsi exiger qu'un travail soit entièrement repris si le résultat escompté n'était pas au rendez-vous.

Le 14 mars 1979, la cour d'appel de Colmar confirme l'extension de la liquidation judiciaire aux biens personnels des frères Schlumpf, prononcée deux ans plus tôt, le 2 mars 1977, par le tribunal de grande instance de Mulhouse, cette collection ayant été en partie financée sur les deniers de leurs sociétés.

Pour éviter la dispersion de cette incroyable collection, le gouvernement français décide sa confiscation et son classement comme monument historique par décret du 14 avril 1978, confirmé par le Conseil d'État dans une décision du 27 mars 1981 au nom « d'un intérêt public au point de vue de l'histoire et de la technique ». Après la cession de la collection à l'Association du Musée national de l'automobile, le musée situé sur l'ancienne filature textile ouvre ses portes aux amoureux de la voiture de collection le 10 juillet 1982.

Pour contester cette décision qui est vécue comme une spoliation, les frères Schlumpf s'attachent à l'époque les services de Maître Paul Lombard, célèbre avocat aujourd'hui disparu. L'absence de reconnaissance de leur contribution à l'histoire de ce musée leur est insupportable, eux qui avaient toujours eu pour ambition l'ouverture de celui-ci en hommage à leur mère.

La saga judiciaire a continué pendant plusieurs années, jusqu'à un arrêt du 25 mai 1988, dans lequel, tout en refusant le statut juridique de création originelle d'œuvre de l'esprit à la collection, la cour d'appel de Paris reconnaissait néanmoins aux frères Schlumpf la paternité et la réalisation de cette immense collection étant donné que « l'action de réunion, de collection et la passion qui ont inspiré leur auteur [constituent] un message et un témoignage dont l'initiative créatrice mérite protection comme



Façade du Musée Schlumpf

étant l'expression d'un droit de la personnalité voisin du droit moral et la manifestation d'une action hors du commun ».

En effet, sans l'action de ces deux frères et de cette passion dévorante pour les voitures d'exception et plus particulièrement pour la marque Bugatti, il est probable que ces automobiles n'aient jamais été réunies et n'aient jamais pu être exposées au public.

L'histoire retiendra, malgré les controverses et les déboires judiciaires qui ont émaillé sa constitution, que c'est dans cet écrin remis au goût du jour par la société Culturespaces, gestionnaire d'extraordinaires lieux culturels, que l'on peut admirer la plus belle collection au monde de voitures de collection.

Il faudrait bien plus que cette rapide présentation de l'affaire Schlumpf pour retracer l'histoire judiciaire complète et détaillée. L'évocation de cette affaire permet au moins de tirer une conclusion : la passion des hommes pour cet instrument de liberté a pour contrepoids le rôle de la justice qui n'hésite pas à mettre un frein à leurs ambitions sans borne.

Objet d'art, objet de convoitise, objet d'investissement, objet de gourmandise, condensé de passion et d'argent, de beauté, de bruit, de fureur et de vitesse, la voiture de collection roule désormais sur les chemins de la justice.